Pergolas
Conditions de vente et de garantie

Version 3.0, valable à partir du 01/07/2026

Conditions de prix et de garantie revendeur

Ce document aux conditions particulières complète les conditions générales de vente telles que figurant sur la confirmation de commande, la facture et le site web.

Prix

Les prix indiqués dans la liste de prix sont des prix de vente recommandés, en euros, hors TVA.
Les conditions de remise individuelles convenues avec le client s'appliquent aux produits de protection solaire Brustor et à la plupart des composants.
Des conditions différentes s'appliquent aux moteurs, aux accessoires électriques, à l'éclairage LED et aux peintures spéciales ; elles sont marquées "" dans la liste des prix.
La liste de prix la plus récente annule et remplace toutes les listes de prix précédentes et peut être modifiée sans préavis.
Brustor n'est pas responsable des erreurs dans les commandes, même si les bons de commande officiels Brustor sont utilisés.
Brustor n'est pas responsable des erreurs dans ProDevis ou d'autres systèmes de commande en ligne.
Votre commande sera d'abord enregistrée par Brustor, puis vous recevrez une confirmation de commande. Le contrôle de la confirmation de la commande est nécessaire. La commande sera mise en production sur la base de cette confirmation de commande après 24h00. Si nous ne recevons pas de réponse à cette confirmation dans ce délai de 24 heures, cela signifie que vous avez relu, vérifié et approuvé le contenu. Passé 24h00, les modifications apportées à cette confirmation de commande (erreurs de saisie ou modifications du fait du client) seront intégralement facturées au client.
Les commandes déjà en cours de production peuvent encore être modifiées si nécessaire, sans aucune obligation ou engagement de la part de Brustor. Les coûts associés qu'un tel changement potentiel entraîne seront intégralement répercutés sur le client. Le coût administratif d'un tel changement est de 200 €, mais il peut être plus élevé en fonction de l'état d'avancement de la production.
Les commandes peuvent être passées directement via www.mybillie.brustor.com ou les formulaires de commande Brustor peuvent être téléchargés au même endroit.

Produits

Des modifications techniques des produits de Brustor sont toujours possibles et peuvent être apportées sans préavis ni accord du client, sans créer de droits sur les versions antérieures de ces produits.
Le réglage ou la réparation des produits protection solaire Brustor n'est possible qu'entre le 1er septembre et le 28 février.
Tous les produits Brustor sont homologués CE pour la classe au vent 2 (5 Beaufort) conformément à la norme européenne EN-13561.

Transport

Les livraisons sont effectuées entre 7 heures et 18 heures (transport hivernal) ou entre 6 heures et 19 heures (transport estival), à moins qu'une autre disposition n'ait été convenue avec le client (code d'accès, clé, ...).
Si nos conditions de paiement ne sont pas respectées, tous les accords conclus concernant les délais de livraison indicatifs seront caducs.
Les marchandises livrées par Brustor voyagent à partir du moment où elles quittent l'entrepôt de Brustor aux frais et risques de l'acheteur, même en cas d'expéditions franco au client.
La livraison sur chantier est possible moyennant un supplément d'au moins 200 €. Le revendeur lui-même doit toujours être présent sur le chantier pour le déchargement. Vous devez vous assurer de l'accessibilité du chantier à tout moment, ainsi que de la disponibilité de la route d'accès au chantier pour un camion.
L'emballage soigné des produits Brustor et leur contrôle final contribuent à une livraison sans dommage.
Lors de chaque livraison, vous recevrez du transporteur un document CMR qui vous sera présenté pour signature. Vérifiez chaque livraison et notez immédiatement tout dommage ou colis manquant sur le CMR, avant d'y poser votre signature.

Contenu de la garantie

Étendue de la garantie contractuelle

Nous nous référons ici expressément aux conditions de garantie pour le consommateur final.

Conditions générales de garantie

1. Brustor organisera l'expédition des pièces réparées ou à remplacées pendant la période de garantie spécifiée. Ceci est gratuit si la réclamation est acceptée par Brustor et si les retours demandés sont effectivement transférés à Brustor dans le délai imparti. La garantie Brustor ne couvre ni le montage, ni les frais de déplacement, ni les salaires horaires.
2. Si le revendeur Brustor accepte la demande de garantie, il garantit de suivre correctement les directives et procédures de Brustor relatives aux remplacements et aux réparations.
3. Une garantie est accordée sur les pièces installées pour remédier au défaut jusqu'à la fin de la période contractuelle. Une réparation sous garantie ne prolonge pas la période de garantie initiale de la pièce concernée.

Exclusion de la garantie

Ne sont pas couverts par la garantie :

• Les écarts de couleur limités par rapport aux échantillons de couleur ou entre composants et profils dus à une finalisation non simultanée lors du processus de production ou lors d'un remplacement. Des différences de couleur peuvent survenir lorsque les commandes sont passées à des moments différents en raison de l'utilisation de poudre de différents fabricants. Si le client fournit à Brustor un code spécifique, il peut être vérifié s'il peut être proposé pour la commande en question. Brustor se réserve le droit de choisir le fabricant de la poudre en l'absence de communication du code poudre. •Les dommages visibles non signalés à la livraison ne sont acceptés que dans un délai de 3 mois après le départ de Brustor, et uniquement si une preuve de l'état non monté peut être fournie. •Dommages causés à des tiers, par des tiers et réparations effectuées par des tiers. •La formation de plis sur les toiles screen (fenêtre ou entièrement d'un seul matériau) n'est pas couverte par la garantie. Aucune garantie sur la formation de plis du lambrequin B128. •Les rayures et le matage progressif des toiles cristal sont un processus naturel de vieillissement et ne sont pas couverts par la garantie. La décoloration des toiles en PVC et cristal due aux taches de nicotine et de goudron n'est pas non plus couverte par la garantie. •Pour les pergolas accrochées au mur : l'étanchéité de la bande entre le mur et la pergola. Ceci relève de la responsabilité du revendeur. •Le droit à la garantie expire : lorsque le défaut n'est pas signalé par écrit par le client au revendeur Brustor dans les cinq jours suivant sa constatation. •En cas de dommages causés par un accident, une négligence, une tempête(*), une accumulation d'eau, un montage incorrect, le non-respect des prescriptions, l'utilisation par temps de gel, une mauvaise utilisation ou une usure normale. • En cas de dommages causés par une influence extérieure. Cela comprend les dommages causés par des influences climatiques, chimiques, thermiques, mécaniques ou autres, telles que le sable, la saumure, les tempêtes(*), la résine d'arbre, les fils aériens, les éclats de pierre, la pollution industrielle, les produits de nettoyage agressifs, les perturbations du signal RTS (par exemple, les câbles à haute tension), la teneur élevée en sel et les excréments d'oiseaux.
(*) Une protection contre le vent est toujours recommandée, mais elle ne peut pas offrir une garantie à 100 %, par exemple en cas de rafales de vent soudaines ou violentes.
•Si des pièces d'origine étrangère sont montées dans la pergola ou le carport ou si des pièces Brustor sont remplacées d'une manière non conforme à la marque, même si ces interventions sont effectuées par un revendeur Brustor.
•Si la pergola ou le carport ou une de ses pièces n'est pas monté/réparé conformément aux prescriptions de Brustor ou si les prescriptions concernant le traitement et l'entretien de la pergola (voir manuel/garantie pour l'utilisateur final) ne sont pas respectées. En ce qui concerne les instructions de montage, nous tenons particulièrement à rappeler explicitement la pente à respecter pour certains produits, comme par exemple (mais pas exclusivement) l'obligation de monter une B128Pergola avec une pente minimale de 15 cm/m et maximale de 65 cm/m. •Si les invitations à des contrôles techniques spécifiques et/ou remplacements (actions d'amélioration du produit) ne sont pas suivies. •Les limites sur les commandes ne peuvent être modifiées sans l'autorisation expresse de Brustor ; sinon la garantie sur le moteur expire. •BRUSTOR SA n'est pas responsable des dommages ou pertes indirects tels que, mais sans s'y limiter, la perte de marge, les frais de transport et les heures de travail, l'indemnisation pour perte d'usage ou les dommages causés à des personnes ou des biens ou les dommages subis par des tiers, ni tout autre dommage consécutif. •BRUSTOR SA ne peut également être tenue responsable lorsque les marchandises ont déjà été traitées ou transformées ou revendues à des tiers. •Les marchandises ne peuvent être retournées sans l'accord écrit préalable de BRUSTOR SA. L'accord de reprise des marchandises n'implique pas la reconnaissance d'une responsabilité. •En cas de dommage à la peinture dans les critères ci-dessous : Pour tous les systèmes, la surface du produit peint est observée sous un angle oblique d'environ 60° par rapport à la surface, à l'œil nu et à la lumière naturelle (les bords, les empreintes profondes et les surfaces secondaires ne sont pas inclus dans la surface significative). Aucun des défauts suivants ne sera visible sur la surface peinte à une distance de 5 mètres : rugosité excessive, cloques, inclusions, cratères, taches ternes, trous d'épingle, piqûres, rayures ou autres défauts inacceptables. Le revêtement sera d'une couleur et d'une brillance uniformes, avec une bonne couverture. Si le produit est composé de composants fabriqués à partir de matériaux différents, une légère différence de brillance entre les composants est possible.

Montage / résistance au vent et à la neige

• Brustor n'est pas responsable du matériel de fixation trop faible ou inadapté. Les fixations au sol ou au mur ne sont pas incluses et doivent être déterminées en fonction du type de surface. Contactez un ingénieur en stabilité en cas de doute ou si nécessaire. •Pour les types B910, B800, B700 et B720, la charge de neige maximale autorisée doit être prise en compte pour la partie à remplissage fixe, en fonction de la charge de neige légale à prendre en compte à l'emplacement d'installation de la pergola. Les directives concernant le type, l'épaisseur et les dimensions des panneaux de remplissage telles que définies sur la confirmation de commande doivent également être respectées. Brustor n'est pas responsable de l'installation, de la stabilité, de la qualité et des dommages causés à/par ces panneaux de remplissage. •Quelle que soit la charge de neige autorisée, le toit doit être dégagé de la neige en cas de fortes chutes de neige. Les panneaux ne doivent pas être piétinés. •Pour les types B700 et B720, Brustor recommande d'ancrer toujours un côté à un mur. Pour les pergolas autoportantes B700/720, il faut calculer si les forces supplémentaires dues au vent ou à la neige peuvent être absorbées, sinon un renforcement supplémentaire est nécessaire. Ces renforts ne relèvent pas de la responsabilité de Brustor. •Pour les types B128(XL/P), une pente de toit minimale de 9° (15cm/m) et maximale de 33° (65cm/m) est requise. Les installations qui s'en écartent ne sont pas couvertes par la garantie. •En cas d'accrochement mural, l'étanchéité de la bande entre le mur et la pergola n'est pas de la responsabilité de Brustor. •Si des parois latérales avec une structure ouverte d'au moins 50% sont installées, elles doivent être complètement ouvertes et verrouillées en cas de vents supérieurs à 50 km/h. Pour les parois latérales à structure fermée (par exemple, parois vitrées) ou à structure ouverte < 50 %, il faut calculer pour la pergola si les forces supplémentaires dues au vent ou à la neige peuvent être absorbées, sinon un renforcement supplémentaire est nécessaire. Ces renforts ne relèvent pas de la responsabilité de Brustor. •Brustor n'est pas responsable des dommages causés à ou par des accessoires ajoutés non Brustor.

Procédure en cas de problèmes pendant la garantie

1. Documenter le problème et l'envoyer à Brustor.

Décrivez et documentez immédiatement votre plainte de la manière la plus complète possible via l'extranet (photos, indication sur le CMR, ...). Cela nous permet de traiter immédiatement la plainte et d'envoyer rapidement les pièces de rechange demandées. Des réclamations bien documentées permettent également d'éviter que de nombreux articles ne soient renvoyés à Brustor et de réduire considérablement le temps de traitement de votre réclamation. Nos commerciaux sédentaires se feront un plaisir de vous aider avec ce dont nous avons besoin et ce que vous devez ou ne devez pas restituer.

Dommages :
Nous faisons la distinction suivante :
•L'emballage est endommagée : une photo de l'emballage endommagé doit être prise ainsi qu'une photo des marchandises endommagées qui se trouvent encore dans l'emballage, c.-à-d. lorsque les pièces ne sont pas encore montées. Il est évident que ce type de dommage doit également être détaillé sur le CMR, sinon nous ne pourrons pas le récupérer auprès de notre transporteur. Toutes les informations doivent être transmises à Brustor dans les 5 jours ouvrables suivant la livraison.
•L'emballage n'est pas endommagée, mais les marchandises le sont : ici aussi, nous devons recevoir une photo des marchandises endommagées qui se trouvent encore dans l'emballage, c.-à-d. lorsque les pièces ne sont pas encore montées. Ce type de dommage doit être signalé à Brustor dans les trois mois suivant le départ ! En cas de dommages à des produits assemblés, nous supposons que les dommages sont survenus pendant ou après l'assemblage.
Utilisation de photos comme preuve : si vous souhaitez prouver un dommage avec des photos, assurez-vous que les photos sont suffisamment claires et qu'elles incluent à la fois des photos détaillées du problème et une photo globale de l'ensemble de la pièce/du produit. Une photo globale nous montre où se situe le problème, la photo de détail peut nous conduire à la cause.

2. Préparer éventuellement le retour avec un numéro unique, attribué par Brustor.

Afin d'éviter toute perte de retour, nous vous demandons de bien vouloir respecter les consignes suivantes :
•Ne jamais remettre de retours sans numéro unique, que vous trouverez dans le portail client ; vous pouvez également demander ce numéro à votre interlocuteur habituel du service interne. Les retours sans ce numéro unique seront considérés comme inexistants, ne seront pas traités et détruits.
•Ce numéro doit être mentionné sur chaque emballage/colis ; des informations supplémentaires (numéro VO, nom du revendeur,...) sont les bienvenues.
•Ne jamais regrouper des retours pour différentes réclamations et les mettre ensemble dans un seul emballage/colis (sauf si vous mentionnez tous les numéros uniques concernés à l'extérieur de la boîte et également sur chaque produit retourné individuellement).
•Faites signer le document de transport interne par la personne qui emporte les retours chez vous ; peu importe qu'il s'agisse d'un transporteur interne ou externe, d'un représentant, ... Vous avez ainsi la preuve que tout est bien parti de chez vous.

3. Traitement par Brustor : envoi éventuel de pièces de rechange / suivi dans MyBillie

Si vous devez retourner certains articles à Brustor, veuillez le faire dans les meilleurs délais : les réclamations pour lesquelles les retours arrivent à Brustor après 60 jours calendaires seront automatiquement et irrévocablement facturées. Vous pouvez toujours suivre vous-même vos réclamations de retour via le portail client « MyBillie ».

4. Facturation si les conditions de retour ne sont pas respectées

Ce qui précède signifie également que vous ne recevrez pas de facture lorsque les pièces de rechange seront envoyées. Seulement si Brustor ne reçoit pas de retour ou un retour incomplet, vous recevrez une facture pour les pièces qui vous ont été envoyées.

Expiration de la garantie contractuelle : toutes les réclamations pour défaut sont caduques à l'expiration de la période de garantie.

Retours

Retour dans les 60 jours calendaires. Après vérification des dommages et du bon fonctionnement, les produits standard seront crédités à hauteur de 50 % (les produits sur mesure et les peintures spéciales ne le seront pas).

En cas de retour de pièces commandées par le client, des frais de dossier d'au moins 50 € seront facturés.

Utilisation consommateur final

Le revendeur doit informer le consommateur final sur l'utilisation et l'entretien corrects de la pergola conformément aux conditions de garantie.

Langue

Ce document est produit en plusieurs langues. En cas de divergence entre le présent document et sa traduction, la version originale néerlandaise prévaudra et aura la priorité en cas de problèmes d'interprétation.

Modifications et annulations de commandes

- Les commandes en cours de traitement - statut "En Cours d'Evaluation" sur MyBillie - peuvent être annulées gratuitement dans les 24 heures suivant la confirmation de commande
- Pour les commandes lancées en production - statut "En Production" sur MyBillie - les frais suivants seront appliqués en cas d'annulation :
    1. Frais administratifs de 50 € net pour les stores bannes et protections solaires
    2. Frais administratifs de 200 € net pour véranda et pergolas ODL

En outre, un coût supplémentaire sera facturé en fonction du statut de production selon le tableau ci-dessous - % du tarif

	Laquage standard				
Statut Production	**Stores bannes**	**Véranda**	**Screen**	**ODL**	**Carport**
Découpe/fraisage commencé	60%	60%	60%	60%	60%
Confection commencée	60%	60%	60%	80%	N/A
Assemblage commencé	100%	100%	100%	100%	100%

	Laquage spécial				
Statut Production	**Stores bannes**	**Véranda**	**Screen**	**ODL**	**Carport**
Découpe/fraisage commencé	25%	25%	25%	50%	50%
Laquage	40%	40%	40%	80%	70%
Confection commencée	90%	90%	90%	90%	N/A
Assemblage commencé	100%	100%	100%	100%	100%

- Les commandes de pièces de rechange Brustor ne peuvent **pas** être annulées

Conditions de garantie consommateur final

Chère cliente, cher client,

Félicitations pour l'achat de votre pergola Outdoor Living ou carport ! Ensemble avec votre installateur Brustor, nous vous remercions de votre confiance.

Chez Brustor, nous attachons une grande importance à la qualité de nos produits et services. Afin de vous garantir le meilleur service possible, nous offrons une garantie sur nos produits selon les conditions décrites ci-dessous. Cette garantie a pour but de vous donner une sécurité supplémentaire en cas de défauts de production ou de vices, à condition qu'ils soient apparus dans le cadre d'une utilisation normale.

Un usage correct et un entretien régulier garantissent des années de plaisir. Si, malgré une utilisation normale, un problème survient pendant la période de garantie, vous trouverez dans ce document les informations nécessaires pour trouver une solution rapide et efficace, avec l'aide de votre installateur Brustor. Bien entendu, vous pouvez toujours faire appel à votre installateur Brustor, même après la période de garantie.

Ce document contenant des conditions spécifiques complète nos conditions générales (consultables sur le site web).

Nous vous recommandons de lire attentivement ces conditions afin de savoir exactement à quoi vous avez droit et comment signaler toute question ou problème avec l'aide de votre installateur Brustor.

Informations sur le produit

Les pergolas Brustor B160XL, B200(XL), B250XL, B600S et B720 sont des pergolas en aluminium dont la structure supérieure en lames d'aluminium orientables protège du soleil. Le B600S est doté de lames qui peuvent également coulisser. Les modèles B300 et B310 disposent d'une toile de toit repliable comme structure supérieure. La B910 possède un toit en panneaux isolés et peut être utilisé comme carport ou pergola. Les modèles B700 et B800 ont une structure supérieure avec des panneaux en verre ou des panneaux fixes. La pergola B128XL est toujours attaché à la maison et combine un store véranda avec une structure fixe. Ces pergolas peuvent être actionnées électriquement. En option, elles peuvent être équipées d'un capteur de pluie et de neige. Les côtés des pergolas B128XL, B200(XL), B250XL, B300, B600(S), B700, B720 et B800 peuvent être fermés avec des screens ZIP intégrés avec PVC ou toile screen, éventuellement équipés de fenêtre(s) en PVC Kristal transparent. Les pergolas et carports B160XL, B310 et B910 ne peuvent être équipés que de screens Zip B1200 en applique (non intégrés). Les screens sont actionnés électriquement et peuvent être équipés de commandes automatiques avec capteurs de vent et/ou de soleil. Les pergolas Outdoor Living sont montés de manière autonome ou fixés à une façade ou encastrés dans une ouverture. Un module B200(XL), B250XL ou B300 peut être équipé d'un ou deux éléments de toit. Plusieurs modules des pergolas B128XL, B200(XL), B250XL, B300, B700 et B720 peuvent être reliés entre eux. Les B160XL, B310, B600S, B800 et B910 ne peuvent être placés qu'à côté les uns des autres. La pergola et ses composants individuels ne répondent pas aux normes UL.

Installation et mise en service

• Le montage, la fixation et le réglage de la structure supérieure, des screens, du chauffage, de l'éclairage, de l'audio et des capteurs relèvent exclusivement de votre revendeur Brustor professionnel. Le revendeur dispose à cet effet des instructions de montage pour les revendeurs, qui peuvent être téléchargées à partir de l'Extranet Brustor. Le raccordement au réseau électrique doit, conformément aux normes en vigueur, être effectué par votre installateur Brustor ou un électricien agréé. • En cas de commande par capteurs, un interrupteur doit être prévu sur la boîte à fusibles pour activer et désactiver la pergola ou pour couper le courant du store. • Le revendeur veille également à ce que la pergola soit mise à la terre et, le cas échéant, puisse être raccordée à votre système domotique. • Brustor n'est en aucun cas responsable et ne peut être tenu pour responsable des erreurs lors du montage, de l'installation et de la mise en service (en cas de non-respect des instructions des manuels de montage).

Règles de sécurité

Lisez attentivement ce texte avant d'utiliser la pergola Outdoor Living ou le carport pour la première fois !
• La pergola Outdoor Living est conçue comme une pergola de haute qualité avec une fonction de protection solaire. N'utilisez cette pergola que pour l'usage auquel elle est destinée. •La pergola Outdoor Living n'est pas conçue comme un jouet. Assurez-vous que les enfants n'essaient jamais de grimper sur la pergola ou de s'accrocher à la structure. Ne laissez pas les enfants jouer avec les télécommandes et suspendez/masquez-les hors de leur portée. •La pergola Outdoor Living n'est pas faite pour se tenir debout ou marcher dessus. Il s'agit en effet d'une charge ponctuelle, alors que la pergola est conçue uniquement pour une charge répartie uniformément. • Évitez que des personnes ne mettent leur main ou leur doigt entre les fenêtres coulissantes, lames, toiles screen ou autres éléments mécaniques. • N'attachez jamais d'objets ou d'accessoires à ou sur la pergola Outdoor Living. Seuls les accessoires spécifiquement conçus par Brustor peuvent être montés et/ou installés par un revendeur Brustor agréé. •Veillez à ce que des obstacles tels que des branches, des câbles, des jouets ou des accessoires de jardin ne puissent pas se retrouver entre les toiles enroulantes et déroulantes, les lames rotatives ou coulissantes. •Arrêtez immédiatement le moteur lorsqu'il produit un bruit anormal. Consultez votre revendeur si vous ne pouvez pas identifier vous-même la cause. •Tenez compte du fait que les capteurs de pluie, de soleil et de vent peuvent ouvrir ou fermer de façon autonome les lames et les toiles à tout moment.

Commande

• La pergola Outdoor Living est entièrement commandée par télécommandes et/ou domotique : télécommande(s) Somfy RTS / io / Brustor Connect ou application Brustor. •Les commandes des télécommandes Somfy RTS / io sont transmises par signaux radio (fréquence RTS/Brustor Connect 433 MHz / io 868 MHz) aux différents composants et moteurs. Le signal Somfy RTS / Brustor Connect peut être perturbé par des influences extérieures. •Votre revendeur Brustor agréé a préprogrammé votre télécommande avec les réglages minimum et maximum appropriés pour chaque screen et chaque toile, et a configuré les bons canaux pour chaque moteur. Les éventuels éclairages LED et chauffages de terrasse ont également été programmés. •Pour le fonctionnement et la commande des télécommandes manuelles, nous vous renvoyons expressément au manuel correspondant du fournisseur concerné. Votre revendeur peut toujours vous aider à ce sujet. •Les composants mobiles (tels que screens, toits à lames, ...) ne peuvent être commandés que s'ils sont dans le champ de vision de l'utilisateur, afin que la commande puisse être arrêtée en cas de circonstances imprévues (blocage par une personne, des meubles, ...). •Après une coupure de courant, les B160XL, B200XL, B250XL et B720 devront être complètement ouverts ou fermés lors de la première utilisation. Ensuite, le toit fonctionne comme avant (attention ! avec io, le toit doit subir au moins 4 cycles (ouverture/fermeture) avant que la fonction gel ne fonctionne).

Limites des conditions de garantie

Attention : Les systèmes Outdoor Living restent des pergolas et ne conviennent donc pas comme lieu d'habitation permanent ou comme espace de stockage de meubles et d'objets, de valeur ou non. La garantie est annulée lorsque la B600 (S) est posée sur la digue, dans les dunes, sur la plage, dans le désert ou à moins de 5 km du littoral.

Nuisances sonores

Sont exclus de la garantie : les bruits de frottement, grincement, craquement, cliquetis ou autres bruits résultant de mouvements mécaniques, manuels ou électriques, de frottements ou de dilatations thermiques.

Résistance à l'eau

• La construction pergola est particulièrement résistante à l'eau mais n'offre pas la garantie d'une étanchéité totale. S'ils sont installés correctement, les systèmes Brustor Outdoor Living sont conformes en termes d'évacuation de l'eau à la norme belge NBN 306. A cet effet, il faut installer au moins 1 drain d'eau par 15 m² par section de toit. De plus, il convient de veiller à ce que l'évacuation de l'eau se fasse de la manière la plus naturelle possible, c'est-à-dire en utilisant le poteau vertical le plus proche possible. • Pour les pergolas accrochées au mur, l'étanchéité de la bande entre le mur et la pergola n'est pas de la responsabilité de Brustor. •Lors de l'ouverture

des lames (B160XL, B200(XL), B250XL, B720, B600(S)) ou de la toile de toit (B128(XL/P/Horizontal), B300 et B310) après une averse, il n'est pas exclu que quelques gouttes d'eau de pluie ou de condensation tombent de la pergola. En cas de rafales ou de vents violents, des gouttes de pluie peuvent être soufflées à l'intérieur de la pergola depuis les lames ou la toile. •Une certaine condensation à l'intérieur est également possible avec les screens. Pour éviter la formation de moisissures, il ne faut pas enrouler les toiles mouillées mais les laisser sécher au préalable. •Pour éviter la déformation de la toile et les traces, les screens avec fenêtres en PVC transparent ne doivent absolument jamais être enroulés lorsqu'ils sont mouillés. •En cas d'orages exceptionnellement violents, il n'est pas exclu que les gouttières intégrées ne puissent pas évacuer correctement le débit d'eau de pluie. Lors de périodes successives de gel et de dégel, l'évacuation de l'eau et l'étanchéité ne peuvent pas non plus être garanties. • En cas de pluie, la B128(XL/P) doit être soit complètement enroulée, soit complètement déroulée, jamais à moitié. •La B128P Horizontal est vendue exclusivement comme protection solaire. La toile doit être complètement enroulée en cas de précipitations car la B128P Horizontal n'est pas conçue pour protéger contre la pluie. •Sur les pergolas B160XL, B200(XL), B600(S) et B720, un capteur de pluie optionnel ferme le toit en faisant pivoter complètement les lames à l'horizontale. Entre la chute des premières gouttes de pluie et la fermeture des lames, un court laps de temps peut s'écouler, ce qui signifie qu'une certaine quantité de pluie peut pénétrer à l'intérieur de la pergola. • L'utilisation d'un capteur de pluie optionnel n'offre aucune garantie absolue de fonctionnement. •Nettoyez régulièrement les gouttières pour éviter l'obstruction de l'évacuation de l'eau. •Si plusieurs capteurs sont connectés (par exemple gel, neige,...) à la pergola, il se peut que ces capteurs aient la priorité sur le fonctionnement de la pergola.

Neige et gel

• Les pergolas sont des pergolas en aluminium avec des structures supérieures de protection solaire qui ne sont pas conçues pour être utilisées en cas de gel ou pour supporter une charge de neige. En cas de neige, faites pivoter les lames des pergolas B160XL, B200(XL), B250XL, B600(S) et B720 en position entièrement verticale afin d'éviter toute accumulation de neige. Les B160XL, B200(XL), B600(S)* peuvent supporter une charge de neige de 35kg/m² et, en outre, Brustor garantit qu'aucune déformation permanente des lames des B160XL, B200(XL), B250XL et B720 jusqu'à 100kg/m² ne se produira. Pour la B600(S), cela peut aller jusqu'à 70 kg/m². En cas de charge de neige, une infiltration d'eau peut se produire entre les lames. •Toits en toile (B128(XL/P), B300 et B310) : en cas de chute de neige, la toile de toit doit être complètement enroulée. Les toiles de toit des pergolas B300/B310/B128(XL/P) ne supportent pas la charge de neige ! •N'utilisez pas la pergola en cas de gel afin d'éviter d'endommager le moteur et les composants par le gel. • La sécurité automatique à basse température est possible via certains capteurs qui ouvrent les lames des B160XL, B200(XL), B250XL, B600(S) et B720 à 90° lorsque la température descend sous +/- 2°, sans précipitations (réglage par le revendeur). Cette protection antigel est désactivée par défaut sur toutes les pergolas, mais doit obligatoirement être activée par votre revendeur dans les régions froides et enneigées (comme l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche, l'Italie, la Scandinavie, la Slovénie, les États baltes, l'Europe de l'Est, les États-Unis, le Canada, ...), non disponible sur les B128(XL/P), B300 et B310. •Pour les modèles B910, B800, B700 et B720, une charge maximale de neige autorisée a été prise en compte par votre installateur. Brustor n'est pas responsable de l'installation, de la stabilité, de la qualité et des dommages causés à/par ces panneaux de remplissage. Quelle que soit la charge de neige autorisée, le toit doit être déneigé en cas de fortes chutes de neige. Les panneaux ne doivent pas être piétinés. • Lors de périodes de gel et de dégel, l'évacuation de l'eau et l'étanchéité ne peuvent pas non plus être garanties.

Températures extrêmes et usage excessif

• Chaleur extrême ou usage excessif : en tenant compte de la protection thermique des moteurs, ceux-ci sont normalement utilisables jusqu'à 60°C. Des opérations consécutives fréquentes peuvent entraîner une surchauffe du moteur. Un système de protection thermique intégré empêche alors le fonctionnement du système pendant environ 10 minutes, après quoi le moteur peut à nouveau fonctionner.

Résistance au vent

• Pour la protection solaire en général, la norme européenne EN 13561 s'applique, qui définit la qualité garantie à laquelle la protection solaire doit répondre. Cette qualité est indiquée par une classe de vent correspondant à la force du vent à supporter et exprimée en Beaufort. Tous les produits Brustor sont homologués CE résistance au vent classe 2 selon la norme européenne EN 13561. Cela correspond à 5 Beaufort, soit max. 38 km/h. •Les screens de pergola en toile screen PVC répondent également à cette norme lorsqu'ils sont baissés. Lorsque la vitesse du vent est supérieure à 38 km/h, ces screens en PVC doivent être entièrement enroulés. Tous les screens ZIP de Brustor d'une surface allant jusqu'à 10 m² peuvent résister à des forces de vent allant jusqu'à 49 km/h. Lorsque la vitesse du vent est supérieure à 49 km/h, ces toiles doivent être enroulées complètement. Les screens ZIP > 10m² peuvent résister à des forces de vent allant jusqu'à 38km/h. •La structure supérieure déployée des pergolas B300, B310 et B128 (XL/P/Horizontal) est certifiée CE classe de vent 2 selon la norme européenne EN 13561. •Les screens et toits en toile ne doivent pas être actionnés au-dessus de 30 km/h (sauf pour enrouler les toiles). Brustor garantit en outre que la structure porteuse avec lames fermées peut résister à des vitesses de vent allant jusqu'à 100 km/h. À des vitesses de vent supérieures à 100 km/h, les lames des modèles B160XL, B200(XL), B250XL et B720 doivent être positionnées avec un angle d'ouverture de 30 à 45°, tandis que pour la B600(S), les lames doivent être complètement regroupées en paquet. •Les parois coulissantes Brustor optionnelles doivent également être regroupées. • À des vitesses de vent supérieures à 120 km/h, des dommages structurels permanents peuvent survenir. •Sur toutes les pergolas, un capteur de vent optionnel peut, à partir d'une vitesse de vent réglable, relever les screens et/ou ouvrir le toit en toile (B128(XL/P)/B300/B310). Ce capteur de vent n'offre pas de garantie absolue.

Entretien

Généralités

Une utilisation correcte et un entretien régulier (au moins 2x/an ou plus dans les zones très polluées et/ou exposées à l'air marin salin) garantissent des années de plaisir avec cette pergola. La pergola Outdoor Living nécessite peu d'entretien, mais les points ci-dessous ont un impact significatif sur sa durée de vie.
•Un montage et un réglage corrects par un installateur Brustor agréé, ainsi qu'un raccordement correct au réseau électrique, sont la condition la plus importante pour des entretiens sans problème. •Contrôlez régulièrement votre pergola pour détecter la présence de jouets, de nids d'oiseaux, de branches, de feuilles et d'autres objets qui pourraient se retrouver sur la structure supérieure. Retirez-les immédiatement avant qu'ils ne puissent causer des dommages. •Nettoyez régulièrement les gouttières afin d'éviter l'obstruction de l'évacuation de l'eau. •Lors de l'entretien de votre pergola, éteignez toujours les capteurs. • Vente non recommandée sur les digues, berges, ... (influence du sable). •Afin de garantir une longue durée de vie des bandes LED, il est recommandé d'allumer l'éclairage LED au moins 1 heure chaque jour après le coucher du soleil.

Profilés et lames en aluminium

Les profils et les lames en aluminium doivent être nettoyés à l'eau tiède avec un produit de nettoyage doux. N'utilisez pas de nettoyeurs haute pression, de tampons à récurer ou d'autres produits abrasifs, ni de produits corrosifs ou agressifs. En raison d'un processus de production non simultané des différents profils, de petites différences de couleur peuvent se produire entre les composants en aluminium de la pergola (vous pouvez obtenir plus d'informations sur ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas auprès de votre revendeur).

Toits en toile B128(XL/P)/B300/B310

Les toiles de toit sont transparentes, de sorte que des saletés sur la toile peuvent être vues. Il faut d'abord enlever les saletés non adhérentes à l'aide d'une brosse. Ensuite, nettoyez avec un produit de nettoyage doux dissous dans de l'eau tiède. Après le nettoyage, rincez toujours la toile à l'eau tiède. Ne pas utiliser de tampons à récurer ou autres abrasifs, ni de produits corrosifs ou agressifs. Ce processus de nettoyage ne doit pas avoir lieu en plein soleil ; l'eau savonneuse qui sèche (trop) vite peut créer des taches permanentes sur la toile. Pour éviter les moisissures sur la B128(XL/P), il est recommandé de ne pas enrouler les toiles mouillées mais de les laisser sécher au préalable.

Toiles screen avec fenêtre PVC transparente

Avec les toiles screen, une distinction est faite entre la partie avec fenêtre(s) en PVC transparent et les autres parties de la toile. Les fenêtres en PVC transparent ne peuvent être nettoyées qu'à l'eau tiède. Ne jamais enrouler ces toiles lorsqu'elles sont mouillées. Nettoyez la partie non transparente de ces toiles comme indiqué dans la section "Toiles de screen non transparentes".

Toiles de screen non transparentes

Nettoyez les toiles de screen avec un produit de nettoyage doux dissous dans de l'eau tiède. Vous pouvez également nettoyer de cette manière la partie non transparente des toiles de screen. Après le nettoyage, rincez toujours la toile à l'eau tiède. Éviter les tampons à récurer ou autres abrasifs, ainsi que les produits caustiques ou agressifs. Ce processus de nettoyage ne doit pas avoir lieu en plein soleil ; l'eau savonneuse qui sèche (trop) vite peut créer des taches permanentes sur la toile. Pour éviter la formation de moisissures, il est recommandé de ne pas enrouler les toiles mouillées mais de les laisser sécher au préalable. En fonction de la couleur et des motifs choisis, la couleur des toiles de screen peut légèrement changer de teinte après un certain temps ou même se décolorer à cause du soleil. L'enroulement des toiles de screen peut entraîner du gaufrage, la formation de chevrons, de vagues et de plis.

Maintenance technique professionnelle

En plus de votre entretien régulier, Brustor recommande l'entretien technique de votre pergola par votre revendeur agréé Brustor. Cette maintenance technique doit avoir lieu annuellement pour les installations résidentielles standards. Un entretien technique semestriel est recommandé pour les Outdoor Livings du secteur hôtelier et commercial, ainsi que pour les installations résidentielles dans les zones côtières.

Conditions de garantie

Étendue de la garantie contractuelle

1. La garantie Brustor commence à la date d'installation par le revendeur Brustor, avec un maximum de trois mois entre l'expédition par Brustor ("départ usine") et l'installation par un revendeur Brustor agréé. Si cette période de trois mois est dépassée, le délai supplémentaire sera déduit de la période de garantie assurée.

2. Si la propriété de la pergola est transférée sans qu'elle soit déplacée, la garantie reste pleinement en vigueur pour le nouveau propriétaire.

3. La période de garantie est de 10 ans pour la structure de la pergola [1] et l'adhérence de la laque [2] [3]. La couleur et la brillance de la laque bénéficient d'une garantie de 5 ans [4]. Pour les toiles (ZIP-screens et toiles de toit), une garantie de 5 ans s'applique également [5]. Pour les moteurs, commandes, capteurs et audio, une garantie de 5 ans est accordée [6]. Les pièces mécaniques mobiles (y compris les modules du B310) bénéficient d'une garantie de 5 ans. La période de garantie pour les parois coulissantes est également de 5 ans. Enfin, une garantie de 2 ans est accordée sur les bandes et spots LED ainsi que sur le chauffage électrique [7].

4. Les produits non Brustor qui font simplement partie du programme proposé par l'installateur ne sont pas couverts par la garantie de Brustor mais par celle du fournisseur concerné.

5. L'acheteur ne peut faire valoir la garantie que si le défaut est découvert par le revendeur pendant la période de garantie de la pergola et si l'acheteur le signale au revendeur Brustor dans les 5 jours à compter du moment où il a découvert le défaut ou aurait normalement dû le découvrir.

6. La garantie n'affecte pas les droits et obligations légaux en matière de garantie.

7. Ces conditions de garantie couvrent les seules et uniques garanties de Brustor à l'égard de l'acheteur. Brustor n'offre aucune garantie autre que celles spécifiquement décrites dans ce document.

[1] y compris le coffre screen.

[2] 5 ans sur les supports et si installé à moins de 5 km de la côte, dans un environnement sableux ou dans des zones fortement polluées.

[3] Brustor ne fournit aucune garantie sur une B600S placée à moins de 5 km de la côte.

[4] Brustor se réfère explicitement aux normes Qualicoat pour les variations de couleur autorisées

[5] La formation de plis inhérents à la toile n'est pas couverte par la garantie. L'enroulement des toiles peut entraîner du gaufrage, la formation de chevrons, d'ondulations ou d'autres plis.
La valeur des toiles est soumise à une dépréciation annuelle de 20% après 2 ans (1ère année : 100% - 2ème année : 100% - 3ème année : 80% - 4ème année : 60% - 5ème année : 40%).
Pour les toiles avec fenêtre en PVC, une garantie maximale de 2 ans s'applique. Les rayures et le matage progressif des toiles de cristal sont un processus de vieillissement naturel et ne sont pas couverts par la garantie. La décoloration des toiles en PVC et cristal due aux taches de nicotine et de goudron n'est pas non plus couverte par la garantie. Les toiles en cristal peuvent présenter des taches mates après un certain temps. En cas de différences de température, les toiles dotées de fenêtres en cristal sont plus susceptibles de rétrécir, de se dilater et de se froisser que les toiles dépourvues de fenêtres en cristal.

[6] 7 ans sur Somfy Solar

[7] Après la mise en service, le bris de lampe n'est plus couvert par la garantie.